



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
SÉNAT



SENAT  
RZECZYPOSPOLITEJ  
POLSKIEJ

## Déclaration commune

du Président du Sénat de la République française, Gérard Larcher  
et du Maréchal du Sénat de la République de Pologne, Stanisław Karczewski

le 9 avril 2019,  
à l'occasion du centenaire de l'établissement des relations diplomatiques  
entre la France et la Pologne

*Le Sénat de la République française et le Sénat de la République de Pologne :*

*Rappelant l'amitié ancienne et étroite entre la France et la Pologne, symbolisée par la fraternité des armes lors de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, et la densité des relations humaines, politiques, économiques et culturelles qui existent depuis toujours entre les peuples français et polonais ;*

*Souhaitant célébrer le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Pologne et le soutien indéfectible apporté par la France au combat héroïque du Peuple polonais pour son indépendance, sa souveraineté et son identité après plus d'un siècle de partages de la Pologne et la contribution du peuple polonais à la victoire des Alliés ;*

*Soulignant que l'année 2019 marquera le 80<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le 30<sup>e</sup> anniversaire des élections libres et du rétablissement du Sénat de la République de Pologne, de la naissance du mouvement « Solidarité » et de la chute du communisme et de la fin de la domination soviétique sur l'Europe centrale, ainsi que le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de la Pologne dans l'OTAN et le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne – événements qui ont scellé la réunification du continent européen après plusieurs siècles de conflits meurtriers.*

*Le Sénat de la République française et le Sénat de la République de Pologne, par le biais de leurs présidents, ont solennellement adopté la déclaration suivante :*

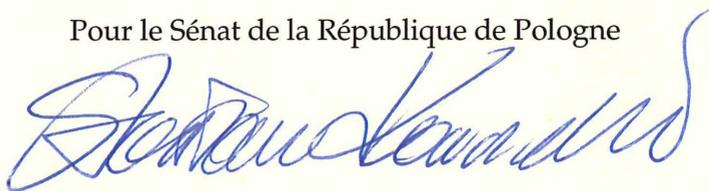
- *Réaffirment leur attachement à la construction européenne, à son héritage et à ses valeurs communes et estiment que l'Union européenne offre le cadre naturel, porteur d'avenir et indispensable pour assurer la paix, la liberté, la prospérité et la sécurité de l'Europe et répondre aux défis majeurs auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, qu'il s'agisse du climat et de la protection de l'environnement, de la sécurité et de la défense, des migrations ou de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies ;*
  
- *Considèrent qu'approfondir davantage les relations entre la France et la Pologne, tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral, notamment au sein du « Triangle de Weimar », de l'Union européenne et de l'OTAN, représente un potentiel considérable et peut apporter une contribution majeure à la poursuite de la construction européenne ;*
  
- *Appellent de leurs vœux à donner un nouvel élan aux relations entre la France et la Pologne, partenaires stratégiques au sein de l'Union européenne, et à leurs échanges humains, politiques, économiques, culturels et scientifiques ;*
  
- *Réaffirment leur attachement au rôle des Parlements nationaux, qui représentent les Peuples, pour rendre l'action de l'Union européenne plus légitime, plus efficace et plus proche des citoyens, et confirment leur souhait de renforcer encore davantage la coopération et les échanges entre le Sénat français et le Sénat polonais sur le plan bilatéral et au sein du « Triangle de Weimar », aux niveaux de leurs présidents, des commissions, notamment des affaires européennes, et des groupes d'amitié.*

*À Vienne, le 9 avril 2019*

Pour le Sénat de la République française

Gérard Larcher  
Président du Sénat

Pour le Sénat de la République de Pologne



Stanisław Karczewski  
Maréchal du Sénat